

## FEUILLET HEBDOMADAIRE (Page 1)

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice  
www.hessedvedavid.com



PARACHAT PIN'HAS (Bamidbar Ch. 25:10 – Ch. 30:1)

19 Tamouz 5769 / 12 Juillet 2009



Entrée (St Brice) : selon votre communauté

Sortie (St Brice) : 22h56



### UN ENSEIGNEMENT DE NOTRE PARACHA



Dans la Torah, à plusieurs reprises, nous trouvons qu'il est fait usage du « tirage au sort ». Par exemple, les deux béliers à sacrifier le jour de Yom Kippour qui doivent être identiques en apparence, en taille et en valeur (Yoma 62a). C'est au « sort » de décider quel bélier sera présenté en sacrifice à Hachem, et lequel sera envoyé à 'Azazél.

De même, dans Parachat Pin'has, le partage de la terre d'Israël a été fait par tirage au sort : « Vous lotirez la terre, par la voie du sort, entre vos familles » (Bamidbar 33,54).

Il est indispensable de comprendre cette démarche de tirage au sort et la façon de s'y référer. Nous pouvons la considérer d'un regard de croyant; le sort nous montre quelle est la volonté divine, et l'homme n'y a pas part. C'était le cas pour le tirage au sort des béliers de Yom Kippour, par lequel le Ciel décidait quel serait le rôle de chacun de ces animaux : être sacrifié à Hachem ou envoyé à 'Azazél. Il en est de même pour le lotissement de la Terre d'Israël, où le Ciel décida quelle partie reviendrait à chacune des tribus. L'homme est totalement absent de cette démarche. Cependant, celui qui ne croit pas, considère le tirage au sort dans une optique strictement de renégat (ou d'athée) et n'y voit aucunement le signe d'une intervention divine. Quand, pour une raison ou une autre, il ne veut pas prendre une décision selon son intelligence et sa compréhension, il remet le choix aux mains du hasard (c'est le hasard qui va décider).

Haman, qui a remis au sort le soin de décider de la date de l'exécution du décret, n'a pas fait cela en étant convaincu qu'il remettait la décision aux mains de Hachem, mais dans sa vision c'est un hasard totalement aléatoire qui devait décider.

### QUESTION

Une grande institution avait organisé une tombola dont le premier prix était une magnifique voiture. Tous les noms des participants furent placés dans l'urne et on tira au sort le nom du vainqueur. Le nom qui sortit fut Réouven. Inutile de dire la joie qu'il ressentit à l'annonce de son nom. Cependant, après quelques instants, on se rendit compte qu'il y avait un ticket par terre, ticket qui n'avait pas été déposé dans l'urne avant le tirage. Le ticket avait pour propriétaire Chimon. Celui-ci demanda, à juste titre, que l'on recommence le tirage au sort, ce que l'on fit, et quel nom sortit cette fois-ci de l'urne ...Yaacov !

Réouven se présenta aux responsables et leur expliqua que toute la raison pour laquelle on avait fait un 2<sup>ème</sup> tirage au sort était pour permettre à Chimon de participer. Mais puisque Chimon n'avait pas gagné, le 1<sup>er</sup> prix lui revenait, conformément au premier tirage au sort. Toute la salle était en ébullition, certains donnaient raison à Réouven. Toutefois, Yaacov argumenta que le premier tirage au sort avait été annulé et il était à présent le seul vainqueur. Certaines personnes proposèrent de partager le prix en deux.

La question qui se posa était de savoir à qui revenait le 1<sup>er</sup> prix ?

## FEUILLET HEBDOMADAIRE (Page 2)

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

www.hessedvedavid.com



PARACHAT PIN'HAS (Bamidbar Ch. 25:10 – Ch. 30:1)

19 Tamouz 5769 / 12 Juillet 2009



Entrée (St Brice) : selon votre communauté



Sortie (St Brice) : 22h56

### REPONSE

Rav Its'hak Zilberstein apporte la réponse à cette question au travers de l'histoire suivante.



Un tel cas s'était déjà produit à l'époque du Gaon Rabbi Yaïr 'Haïm Bakharakh, qu'il rapporte dans son livre « 'Havot Yaïr » (Siman 61). Il raconte : « C'était durant la séouda de Pourim. 12 élèves de la Yéshiva, qui faisaient la séouda ensemble, déposèrent chacun un rouble dans une caisse commune pour acquérir une coupe en argent qui en valait 12. Ils décidèrent de procéder à un tirage au sort (un goral) pour savoir qui en serait l'acquéreur. Ils amenèrent 2 urnes : dans l'une, ils mirent 12 papiers sur lesquels étaient inscrits le nom de chacun, et dans la seconde, ils mirent un papier sur lequel était écrit Mazel Tov, et rien n'était écrit sur les 11 autres. Ils prirent deux enfants qui effectuèrent le tirage au sort, chacun plongeant sa main dans une urne. Le tirage au sort commença et dès la 2<sup>ème</sup> fois, le papier sur lequel était écrit Mazel Tov sortit, à la grande joie de l'heureux bénéficiaire. Un des participants, mécontent de ce qui venait de se passer, s'approcha de l'urne, vérifia les papiers et se rendit qu'il y avait deux papiers sur lesquels étaient inscrits Mazel Tov. Les 11 garçons dirent qu'il fallait recommencer le tirage au sort, mais le vainqueur refusa, prétextant qu'il avait gagné et que sa victoire n'avait lésé personne. La coupe lui revenait donc. Les élèves sont venus me voir et je leur ai dit qu'évidemment, ils devaient recommencer le tirage au sort, car tout tirage au sort dans lequel s'est produite une erreur doit être recommencé. Les élèves recommencèrent le tirage au sort et l'un d'entre eux remporta la coupe. Quelques minutes plus tard, un des garçons s'approcha de la coupe et s'aperçut qu'il y manquait un nouveau nom, Yéhouda. Le lauréat refusa de recommencer le goral, arguant que l'absence du nom de Yéhouda avait été profitable à chacun, car cela leur donnait une chance supplémentaire de remporter le prix. Il proposa alors à Yéhouda de lui donner 4 roubles, 1/3 du prix de la coupe, ce que ce dernier accepta volontiers. Cependant, les 10 autres garçons refusèrent que les choses se passent ainsi. Les élèves revinrent me voir et je leur dis à nouveau qu'ils devaient recommencer le tirage au sort. En effet, il est écrit dans le Choul'han Aroukh ('Hochen Michpat 175-3) que si deux frères se sont partagés des terrains en héritage et que survient alors un troisième frère qu'ils ne connaissaient pas, le partage est annulé, et ceci, même s'il y avait trois terrains et qu'il prend le troisième terrain que les deux frères s'étaient partagés. De même, si le troisième frère est d'accord pour prendre une partie de terrain de chacun des deux frères, on refait le tirage au sort à la demande de n'importe lequel des trois frères du fait qu'une erreur s'est produite au moment du partage. » Le 'Havot Yaïr conclut que même si un des participants avaient mis deux fois son nom dans l'urne et qu'après le tirage au sort où une autre personne aurait gagné, il vient avouer son méfait, on recommence le tirage au sort.

### CONCLUSION

Un tirage au sort dans lequel il y a eu une erreur, quelle qu'elle soit, doit être recommencé, et donc dans notre cas, le prix revient à Yaacov, lauréat du deuxième tirage au sort !